

asbl talita

2019
rapport annuel

Sommaire

INTRODUCTION.....	01
TALITA EN QUELQUES MOTS	
Notre mission.....	03
Nos objectifs	03
Notre équipe.....	04
Notre conseil d'administration & assemblée générale..	05
Notre infrastructure.....	06
Nos moyens.....	07
Nos collaborations et partenariats.....	08
Nos activités	10
TALITA EN QUELQUES CHIFFRES	
Aperçu statistique pour 2019.....	14
Données sur les femmes accueillies.....	15
Données sur les enfants accueillis	24
TALITA EN QUELQUES PROJETS	
Projet parent-enfant.....	26
Projet espace parole.....	28
Projet sante.....	30
Projet logement	33
Projet post-hébergement.....	35

introduction

Il y a 20 ans, TALITA voyait le jour, en réponse au manque de lits d'accueil pour femmes seules et mamans avec enfants âgés de 6 ans et plus. L'évolution du public sans-abri s'est tout d'abord marquée par l'augmentation du nombre de femmes, face à une offre jusque là davantage destinée aux hommes. Par ailleurs, le nombre de familles confrontées à des difficultés multiples a augmenté ; à Bruxelles, un nombre croissant de familles ont des femmes comme chefs de ménage. A ce moment-là, les maisons d'accueil pour mères et enfants sont sous la tutelle de l'Office National des Enfants (ONE), et sont donc exclusivement réservées aux enfants de moins de 6 ans.

Dans ce contexte, TALITA ouvre ses portes en 2000, pour accueillir toute femme majeure et toute famille avec enfants, sans limite d'âge.

TALITA fut agréée sur l'arrêté de la Commission Communautaire Commune (COCOM) en tant que « Maison d'accueil et de réadaptation sociale pour jeunes filles » (arrêté du 10 avril 1952).

Cet arrêté fut remplacé en 2002 par l'Ordonnance relative aux centres et services pour l'aide aux personnes (Ordonnance du 7 novembre 2002 et arrêtés d'application du 9 décembre 2004). Cette nouvelle législation a déterminé le cadre pour la reconnaissance et le subventionnement de tout un éventail d'institutions, des maisons d'accueil à l'habitat accompagné, en passant par les services sociaux généraux. Aucun moyen financier supplémentaire n'a été prévu pour les maisons d'accueil. En 2018, l'Ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri voit le jour au Collège Réuni, suivie de ses arrêtés d'application le 9 mai 2019.

L'aide aux personnes sans-abri est reconnue comme secteur à part entière, avec ses propres approches mais également dans la diversité de ses services. Pour la première fois, une attention est donnée à la prévention au sein même de l'ordonnance. Et les moyens visiblement augmentés.

Pour TALITA, ce changement se traduira à partir de 2020 dans un renforcement de l'équipe sociale, la mise en place d'une permanence de nuit (grâce à laquelle nous serons très prochainement présents physiquement 24/24 heures et 7/7 jours pour soutenir les femmes et les familles hébergées) et la reconnaissance et le subventionnement de notre offre post-hébergement. Un travailleur logistique ainsi qu'un travailleur administratif seront également subsidiés par la COCOM.

En 20 ans, TALITA a accueilli 778 femmes et 795 enfants.

L'accompagnement d'une diversité de femmes, qui face à une série de facteurs se renforçant les uns les autres, se retrouvent dans une situation de sans-abrisme, a amené TALITA à se développer afin de pouvoir répondre à une diversité de besoins (accompagnement sur mesure). Pour offrir un service de qualité, TALITA a toujours veillé à garder un regard sur les besoins que son groupe-cible nécessite pour surmonter ses difficultés.

Nous avons souhaité vous donner un aperçu dans ce rapport annuel de notre travail : nos missions et objectifs, l'équipe, le conseil d'administration et l'assemblée générale, mais également notre infrastructure et les moyens financiers dont nous disposons. Nous vous présenterons également les données statistiques du groupe accueilli sur cette année 2019 et le résultat de ces accompagnements sur différents aspects d'autonomie : un revenu, un logement et un réseau renforcé (par exemple sur le plan de la formation). Dans la dernière partie, nous présenterons les projets mis en place pendant ces dernières années pour renforcer notre service.

Nous ne pouvons pas plus le souligner, nous avons parcouru un long chemin, et le travail ne cesse d'évoluer, en écoutant notre public cible et en répondant à ses besoins. Nous réalisons que ceci ne peut être réalisé seuls et visons toujours la collaboration avec tout un réseau d'initiatives. Ceci nécessite du temps et des moyens, que nous attendons en 2020, permettant le renforcement de notre service résidentiel. Nous nous réjouissons également du renforcement de notre offre post-hébergement, que nous allons continuer à explorer grâce aux moyens supplémentaires de la COCOM



notre mission

POUR QUI ? Femme majeure (sans limite d'âge), seule ou avec enfants, qui, suite à différents facteurs, se trouve temporairement sans logement ou sans y avoir accès en sécurité, sans distinction de religion, d'origine, de culture ou de passé social (en veillant toutefois à garder une mixité dans la collectivité d'hébergées).

POURQUOI ? Les causes du sans-abrisme peuvent être multiples (problèmes conjugaux, relationnels, matériels ou autres (problèmes avec le propriétaire, perte de revenus, ...)) et combinées à des vulnérabilités personnelles, relationnelles et/ou sociales. La personne sans chez-soi se retrouve sans logement mais aussi souvent sans soutien suffisant d'un réseau social.

QUOI ? L'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de femmes en difficulté qui -temporairement- ne sont pas en mesure de vivre de manière autonome. Nous les aidons à disposer à nouveau de la capacité à acquérir leur indépendance.

L'accompagnement vise à favoriser la réinsertion sociale des usagers (femmes et enfants), notamment en leur permettant de recouvrer leurs droits sociaux et de renforcer leur réseau.

COMMENT ? TALITA a une capacité de 22 places dans un mode de vie communautaire (Cité du Sureau) ainsi que 6 places dans un cadre plus individuel, appelé « accueil différencié » dans les Marolles.

En offrant un hébergement (solution à court terme), nous pouvons concevoir, ensemble avec l'utilisateur, une trajectoire qui, si possible, peut les faire accéder à des solutions à plus long terme.

nos objectifs

L'accueil et le séjour: Accueil « bas-seuil »
Accompagnement sur mesure
Offre d'une réponse adéquate à une demande qui trouve sa source dans la perte d'un « chez-soi »

L'accompagnement: Attention et respect du vécu de la femme
Valorisation des capacités et compétences de la femme et leurs enfants
Mise en place d'un réseau social de personnes et d'organisations en soutien à la femme et l'enfant au long terme
Aide intégrale et structurée dans différents domaines de vie

Le projet pédagogique de TALITA porte son attention sur :

- l'aide et la prévention
- un accompagnement individualisé sur mesure
- l'approche systémique et intégrale
- la participation de l'hébergée

notre équipe

DIRECTION

Brigitte Houtman, Maîtrise en Africanistique, Directrice depuis janvier 2000 (COCOM)

ADMINISTRATION

Aurélié Van Nieuwenborgh, Educatrice spécialisée, Collaboratrice administrative depuis septembre 2013 (Maribel/COCOM)

Danielle Senesael, Formation gestion administrative, Collaboratrice administrative (remplacement congé de maternité) de septembre 2018 à avril 2019 (Maribel+COCOM)

EQUIPE SOCIALE

Marie-Simone Rasoamalala, Éducatrice spécialisée, Projet mère-enfants dans la maison d'accueil communautaire ainsi que dans l'accueil différencié depuis avril 2006 (COCOM)

Christelle Lwemba Matsanga, Assistante sociale, Travail social dans la maison d'accueil communautaire ainsi que dans l'accueil différencié depuis avril 2011 (ACS + COCOM)

Maaïke Laporte, Assistante sociale, Travail social dans la maison d'accueil communautaire ainsi que dans l'accueil différencié depuis janvier 2013 (COCOM)

Inès Leduc, Éducatrice spécialisée, Travail social dans la maison d'accueil communautaire ainsi que dans l'accueil différencié depuis octobre 2016 (COCOM+Maribel)

Mounia Boutagrat, Assistante sociale, Travail social dans la maison d'accueil communautaire ainsi que dans l'accueil différencié depuis février 2017 (COCOM+Maribel)

Mehammed Driouach, Assistant social, Travail social dans la maison d'accueil communautaire ainsi que dans l'accueil différencié depuis juillet 2017 (COCOM)

Déborah Vansnick, Infirmière sociale, Travail social avec attention particulière pour santé mentale dans la maison d'accueil communautaire ainsi que dans l'accueil différencié depuis septembre 2017 (COCOM+Maribel)

Aurélié Van Nieuwenborgh, Educatrice spécialisée, Travail social dans la maison d'accueil communautaire ainsi que dans l'accueil différencié depuis février 2018 (COCOM)

Stéphane Roekaerts, Educateur spécialisé, Projet mère-enfants dans la maison d'accueil communautaire ainsi que dans l'accueil différencié de septembre 2018 à juillet 2019 (COCOM+ACS)

Jolien Van Nieuwenhove, Assistante sociale, Travail social dans la maison d'accueil communautaire ainsi que dans l'accueil différencié de septembre 2018 à mars 2019 (COCOM)

Baptiste Collin, Assistant en psychologie, Travail social dans la maison d'accueil communautaire ainsi que dans l'accueil différencié depuis octobre 2019 (COCOM+Maribel)

EQUIPE LOGISTIQUE

Dominique Libert, Secondaire inférieur, Aide logistique depuis août 2001. Suivi et soutien dans l'entretien et l'aménagement de la maison. Depuis mai 2011 : mi-temps crédit temps (ACS)

Larbi Khouchi, Secondaire inférieur, Homme à tout faire depuis janvier 2007 (entre autres remplacement crédit temps) (ACS +Maribel)

Floaria Tsvik, Primaire, Entretien et aménagement depuis janvier 2012 (Maribel+COCOM)

STAGIAIRE

Saranda Beka, 3ième année Science de la Famille – Odisee, Stage de septembre 2018 à mai 2019

notre ca & ag

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'est réuni les 1/3/2019, le 17/9/2019 et le 12/12/2019.

PRÉSIDENTE Mafarda Ngako Ponde a succédé à Nicole Mondelaers.

ADMINISTRATEURS Ria Willem, Jo Geysen, Lieve Franssen, Mafarda Ngako en Alexandre Reynders.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale s'est tenue le 1/4/2019 et le 12/12/2019.

MEMBRES Nicole Mondelaers, Ria Willem, Jo Geysen, Mafarda Ngako Ponde, Lieve Franssen, Truus Roesems en Alexandre Reynders.



Copyright photos - Jan Vanbostraeten

notre infrastructure

DANS L'ACCUEIL COMMUNAUTAIRE

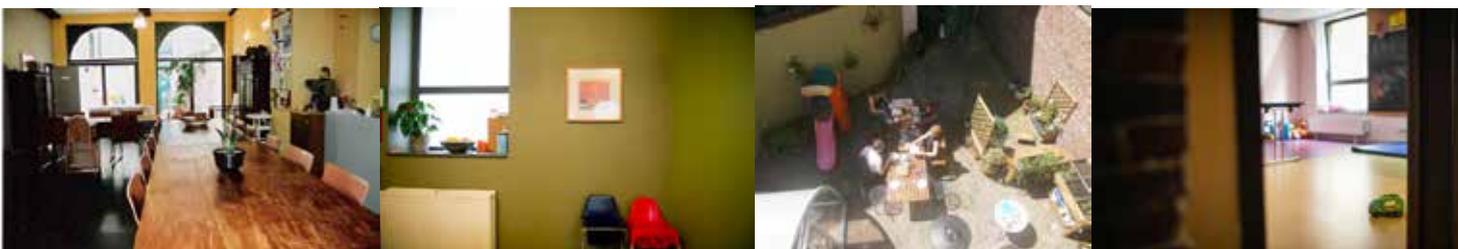
- Espaces de vie communautaire : Cet espace dispose d'un living et d'une salle à manger avec une cuisine ouverte, de même qu'un coin TV et d'un relais téléphone où les femmes peuvent être joignables directement. Dans le couloir, des armoires personnalisées sont mises à la disposition de chaque femme.
- Salle de jeux : une grande salle de jeu a été créée pour les enfants de tous âges. Des jeux de société, puzzles ou matériel de bricolage et de coloriage sont disponibles.
- Chambres à coucher : Afin de respecter l'intimité de chaque personne, le bâtiment a été conçu de telle sorte que chaque femme dispose d'une chambre individuelle. Une femme seule a sa propre chambre, les familles ont soit une chambre plus grande ou 2 chambres communicantes. Nous disposons de 11 chambres. Chaque chambre dispose au minimum d'un lit par personne, d'une armoire, d'un bureau et d'une chaise. Les lits sont munis d'un tiroir dans lequel un matelas peut être ajouté pour l'accueil des enfants, uniquement durant le weekend (par exemple dans le cadre d'un droit de visite).
- Sanitaire : Chaque étage possède une toilette. Deux salles de bain ou de douche sont disponibles à chaque étage des chambres à coucher (2e et 3e étages).
- La salle de visite à l'entrée est prévue pour la visite de membres de la famille proche de l'hébergée ou de ses enfants ou, si prévenu à l'avance, d'autres personnes avec qui la femme a des contacts durables.
- Au premier étage se trouvent les bureaux du service social, une salle d'entretien ainsi que le bureau de la directrice.
- Salle de lessive : au 3e étage, une petite salle de lessive est à disposition, avec du matériel de repassage. Pour les grandes lessives, les femmes reçoivent des jetons pour afin de se rendre au lavoir.
- Ordinateurs : dans le living et au 1er étage, nous avons installé des ordinateurs (avec connexion internet). Les femmes peuvent également se connecter à notre réseau Wifi.
- La bibliothèque : au 2e étage, nos armoires de bibliothèque sont accessibles à tous pour emprunter un livre.

Panneaux solaires

En 2019, grâce à différents dons récoltés ces dernières années, l'asbl TALITA a installé 24 panneaux solaires sur le toit de son bâtiment situé à la Cité du Sureau. Nous espérons avoir fait un investissement permettant un rendement écologique et financier à long terme.

DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DIFFÉRENCIÉ

TALITA dispose d'un immeuble de trois appartements mis à notre disposition par l'agence immobilière sociale "Le Nouveau 150". L'immeuble offre un logement à deux femmes seules ou avec un bébé et à une femme avec un ou deux enfant(s).



nos moyens

SUBSIDES

Les frais de fonctionnement et les salaires de 6 membres du personnel équivalent plein temps (ETP) de l'asbl TALITA sont subsidiés par la **Commission Communautaire Commune**. Ces subsides couvrent les salaires de 5 ETP travailleurs sociaux et de la directrice (1 ETP).

Depuis août 2001, nous bénéficions du soutien de la Région de Bruxelles Capitale par le biais d'**Actiris** qui nous a permis d'engager 2 équivalents temps plein ACS (Agent Contractuel Subsidé). Le premier a été engagé pour l'aide logistique de TALITA. Le second équivalent temps plein est attribué au projet de « l'accueil différencié », qui n'est pas subsidié.

Grâce au **Fonds Social Maribel**, un temps plein a été engagé pour représenter de TALITA et de 21 organisations bicommunautaires auprès des instances politiques et au niveau de concertations diverses.

Depuis 2007 TALITA a pu engager une infirmière sociale mi-temps, également grâce au Fond Social Maribel. Depuis 2016, celui-ci est investi dans le binôme santé mentale afin de soulager l'équipe sociale et de soutenir les hébergées confrontées à des problématiques psychiatriques.

Nous bénéficions de subsides Maribel supplémentaires pour un travailleur de groupe (mi-temps) ainsi que pour un ouvrier (11h30 par semaine). En 2014, le Fonds Social Maribel nous a accordé un travailleur social supplémentaire (9h30) que nous avons investi dans le renforcement de l'équipe pour l'encadrement au quotidien et le projet enfant. Depuis septembre 2013, une collaboratrice administrative a été engagée à mi-temps grâce à un appel à projets du Fond Social Maribel. En 2017, nous a été accordé encore un mi-temps que nous impliquons dans le « soutien intensif à la recherche de logements ». Vu la crise du logement, cette embauche permet de soutenir encore plus les hébergées dans leur recherche de logement tant dans le social (agences immobilières sociales et logements sociaux) que dans le privé.

DONS

Depuis 2004, nous avons une agrégation afin de pouvoir faire bénéficier nos donateurs d'une attestation fiscale pour des dons de 40€ ou plus.

En 2019, nous remercions :

- l'entreprise sociale JUMP pour son don de produits d'hygiène
- l'opération Music for Life – De Warmste Week, Isabelle Follens et Charlotte Demondt (qui, pour la 3ème année consécutive vendent des habits pour bébé fabriqués par elles-mêmes), une boulangerie de Lokeren (qui ont cuit des pains "TALITA") et Belga Films et tant d'autres ayant soutenu TALITA lors de cet évènement de la radio Studio Brussel.
- le Rotary Club de Overijse pour son don
- l'Eglise Protestante pour sa collecte des 40 jours avant Pâques
- le groupe Young Zonta Brugge pour un don que nous avons investi dans les cadeaux pour les enfants à l'occasion de Saint-Nicolas et de Noël.

Nous remercions également chaleureusement les familles et entreprises Van Beuningen, Vancutsem-Ramirez, Seinen-Bikker, Pischnick, Scholten-De Feijter, Chrispeels, Hagens-Britstra, Panhuis, Everaert, Boland-Van Gemeren, Blom, Rietveld, Verploeg, Voortman, Ossango Okoko, Emakina.be, Bremer, et Heslinga pour leurs dons, ainsi que les amis et voisins de TALITA qui récoltent ponctuellement des dons matériels (meubles, literie, matériel de cuisine) pour les hébergées et leurs enfants.



nos collaborations et partenariats

Nos collaborations se mettent en pratique et se renforcent au fil des années de manières très différentes ; toutes visent l'optimisation des opportunités en faveur de notre public et permettent de rester au courant les uns des autres des besoins de chacun.

Une collaboratrice du centre de jour **Hobo** vient régulièrement afin de rencontrer nos hébergées et organise des permanences «travail/formation/occupation de jour ». Une fois par an, un échange permet d'évaluer et de renforcer la collaboration.

De Schutting et **Aprèstoe** (services de guidance à domicile) viennent tous les mois à nos réunions d'équipe afin d'envisager les orientations pour des accompagnements futurs. Cette méthodologie permet de préparer l'accompagnement, de pouvoir le commencer dès qu'une hébergée déménage avec déjà une base de mise en confiance dans le nouveau service mais permet également, entre services, de rester au courant de la dynamique et du public l'un de l'autre.

Une fois par an, nous rencontrons le **CPAS de Bruxelles** (antenne Béguinage). La dernière rencontre a permis d'échanger sur un projet de protocole de collaboration entre nos services. Autant l'assistant social que les responsables du service social et du service jeunesse étaient présents. Nous attendons encore un retour sur notre proposition.

Depuis 2018 nous avons une convention de collaboration avec **La Maison de la Famille** et **Jardin de Maud** afin de faire bénéficier nos mamans de places en crèche.

En 2019, nous avons signé un contrat avec l'entreprise sociale **INOPTEC** pour la gestion de notre matériel informatique.

CONCERTATIONS ET AFFILIATIONS

Passerelle et **Bruggenbouwer** : interventions entre le secteur sans-abri et le secteur handicap et santé mentale.

Fédération BICO : sur le plan d'échanges entre travailleurs sociaux ainsi qu'entre directions.

Regio-Overleg Thisloenzorg Brussel (ROTB).

Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat (RBDH).

Droit A un Toit (DAT).

CONVENTION DE COLLABORATION

Avec les services suivants, nous avons signé une convention de collaboration :

- **Hobo** : convention d'affiliation pour les services et activités de ce centre de jour pour sans-abri.
- **Le Nouveau 150** : convention de collaboration dans le cadre de l'intégration par le logement. Chaque année notre collaboration est évaluée.
- **IRIS** : convention d'affiliation en tant que membre dans le cadre de l'intégration par le logement. Chaque année, une réunion des membres est organisée.
- **Article 27** (organisation qui promeut la participation de notre public aux événements culturels à Bruxelles) : convention permettant la distribution de bons Article 27 aux hébergées. Chaque année une réunion des associations membres se déroule.
- **Kodiel** : affiliation dans le cadre de la participation de nos hébergées aux activités de cette ferme pour sans-abri à Merchtem. Le fonctionnement a été adapté en 2019 mais nous pouvons encore faire appel à eux.
- **Les Amis d'Accompagner** : collaboration pour l'accompagnement de nos hébergées par des bénévoles à des services divers.
- **Services d'interprétariat Agence Intégration** (Agentschap Inburgering en Integratie) , Bruxelles Accueil, Setis et CIRE.
- **DANA** vient toutes les deux semaines offrir aux hébergées (adultes et enfants) une session de massage. Chaque année, nous nous rencontrons entre les 2 équipes afin d'améliorer notre collaboration.
- L'Épicerie Sociale **Les Capucines** permet, à la demande de l'équipe sociale, de faire bénéficier aux hébergées en accueil différencié et aux ex-hébergées lors de la période de post-hébergement de l'achat de produits alimentaires et vestimentaires à prix réduits. Chaque année, une réunion des membres est organisée.
- Collaboration avec **Colruyt** dans le cadre de « A table pour 1,2,3 euros ». Les familles quittant TALITA bénéficient de réductions supplémentaires avec leur carte « Extra » afin de pouvoir préparer des repas équilibrés pour maximum 3 euros par repas par personne. Chaque 2 semaines un petit livret avec 6 recettes leur est envoyé à leur nouveau domicile.
- Collaboration avec **Bruxeo** dans le cadre de mesures d'économie d'énergie. Nous pouvons compter sur eux pour le suivi des mesures que nous mettons en place tant au niveau des effets (suivi des index des compteurs électriques et gaz) qu'au niveau des aspects techniques et financiers (primes) des installations (par exemple pour nos panneaux solaires).
- Convention avec l'**asbl GARANCE** – Autodéfense pour femmes et filles : organisation d'ateliers de prévention et de sécurité à destination des femmes hébergées chez TALITA, dans le cadre de leur projet « Femmes migrantes actrices de leur sécurité ».
- Cette année, l'informaticien de la Strada (entretiens **Bruss'help**) et la directrice de TALITA se sont réunis 5 x afin de travailler sur l'extraction des données de Brureg (enregistrement central des données du secteur sans-abri) pour pouvoir les utiliser entre autres pour le rapport annuel. Ceci est une demande de longue date du secteur.

De plus, nous collaborons régulièrement avec un grand nombre d'autres organisations dans le cadre des domaines suivants : logement, travail et formation, accompagnement psychosocial, administratif, financier et médical, enfants (crèches, SAJ, ...), occupation de jour et de détente, associations où les pauvres prennent la parole,

Collaboration avec service propriété du CPAS de Bruxelles :

Notre bâtiment situé à la Cité du Sureau nous a été mis à disposition par le CPAS de la Ville de Bruxelles dans le cadre d'un bail emphytéotique. La collaboration entre nos deux services est telle que nous souhaitons remercier le service des propriétés de nous soutenir et nous permettre de garder ce bâtiment dans les meilleures des conditions. En 2019, le service propriété s'est engagé à investir dans l'isolation du toit (avant que le placement des panneaux solaires ne soit réalisé).

nos activités

FORMATIONS CONTINUES

- Formation Adeline Liebmann sur la communication (selon la théorie de Gordon)
- De janvier à décembre 2019, Intervisions mensuelles SMES-B
- De janvier à décembre 2019, Intervisions Bruggenbouwer
- De janvier à décembre 2019, Intervention systémique, Cours pour éducateurs en fonction pour un membre de l'équipe
- De janvier à décembre 2019, supervisions mensuelles des réunions d'équipe par le Dr. Kinoo, pédopsychiatre à UCL Saint-Luc

FORMATIONS COURTES, COLLOQUES, SÉMINAIRES, RENCONTRES ET ACTIONS

- 21/01/2019 Lunch en équipe : rencontre informelle entre collègues
- 28/01/2019 « Réseau en action » Article 27
- 28/01/2019 Réunion annuelle au Nouveau 150 (agence immobilière sociale et service de guidance à domicile)
- 23/02/2019 « Assemblée ouverte » Droit à un Toit
- 26/02/2019 « Projet : Victimes étrangères des violences conjugales et intrafamiliales » ADDE
- 05/03/2019 « Journée des voisins » chez TALITA
- 14+28/03/2019 « L'hygiène parlons-en ! » Infirmiers de rue
- 15/03/2019 Déjeuner au Service de médiation interculturelle du Foyer
- 20/03/2019 Inauguration Surviving Brussels
- 26/04/2019 « La mallette logement » Lire & Ecrire
- 29/04/2019 « Le droit au séjour des Européens » AMA (Fédération des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-Abri)
- 03/05/2019 Drink pour fin stage chez TALITA et départ collègue
- 06-09/05/2019 « Base du secouriste en milieu professionnel » Croix Rouge de Belgique
- 08+22/05/2019 « L'arbre à problèmes » Repères
- 09/05/2019 Bruss'help : présentation Livre Blanc du secteur sans-abri à la rédaction de laquelle TALITA a participé
- 09/05/2019 Rencontre annuelle avec Les Capucines (Epicerie sociale)
- 10/05/2019 Participation à action Droit à un Toit
- 13/05/2019 « Présentation du SPF Sécurité Sociale – Direction générale Personnes handicapées » Fédération Bico
- 16/05/2019 « Avoir un enfant belge » Droits quotidiens
- 21/05/2019 « Echange de pratiques des travailleurs sociaux des Maisons d'accueil – Information sur nouvelle ordonnance et arrêtés d'application du secteur sans-abri » Fédération BICO
- 04/06/2019 Repas en honneur du départ de notre présidente Nicole Mondelaers
- 17/06/2019 Séance d'information « Le bien-être au travail » ABBET
- 09/07/2019 Session informative « Subsidés facultatifs » Administration de la COCOM
- 09/07/2019 Echange autour du projet post-hébergement à la Maison de la Mère et de l'Enfant
- 16/07/2019 « Lancer de livres blancs et mémorandums » Action Droit à un Toit
- 16+17
- +23/09/2019 « Accompagner sans s'épuiser » Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente
- 19/09/2019 « La séparation : questions relatives aux enfants et fonctionnement du Tribunal de la Famille » Droits Quotidiens
- 08/10/2019 Echange avec Leen Hellinckx de la Haute Ecole Odisee autour d'une collaboration dans le cadre des 20 ans de TALITA (en 2020)
- 17/10/2019 « Violences conjugales : recevoir et orienter une victime » Droits Quotidiens
- 17/10/2019 Inauguration du nouveau local de Bruzelle (service de soutien pour femmes sans-abri)
- 22/10/2019 « Introduction au secteur bruxellois de l'aide aux personnes sans abri » Fédération BICO
- 31/10/2019 Après-midi ludique comme moment de rencontre entre les équipes de Porte Ouverte, Aprèstoe et TALITA
- 05/11/2019 « Echange de pratiques des travailleurs sociaux des Maisons d'accueil – les papas pas présents » Fédération BICO
- 07/11/2019 Rencontre avec HOB0 autour de la mise en place d'un atelier smartphone chez TALITA
- 15/11/2019 Rencontre intersectorielle « Des charnières à huiler » Kenniscentrum wwz

28/11/2019	« Logement et vie de couple » Droits Quotidiens
28/11/2019	« Enfants sans-abri, quels citoyens demain ? » Journée d'étude dans le cadre de la semaine bruxelloise de l'aide aux personnes sans abri
02/12/2019	Rencontre des intervenants de ABBET lors de la réunion d'équipe (évaluation du bien-être au travail)
03/12/2019	Rencontre avec des travailleurs de la maison d'accueil Porte Ouverte pour un échange autour du projet « Logement »
17/12/2019	« Domiciliation, radiation, adresse de référence : comment ça marche ? » Droits Quotidiens

EN VISITE À D'AUTRES SERVICES

04/11/2019	Journée de stage d'observation de Bruggenbouwer : HUDERF Unité mère-enfant
12/11/2019	Journée de stage d'observation de Bruggenbouwer : L'équipe Imago (centre de jour pour personnes avec problème psychiatrique)
25-29/11/2019	« La semaine bruxelloise de l'aide aux personnes sans abri » : Visite de la Cellule Capteur de Logement de l'Ilôt, Escale, Maison des Familles, Accueil Montfort, l'Ilôt (38 et 160), Abaka, Maison de l'Enfant, Porte Ouverte, Home Dupré, Aprèstoe, AMA, Sacado, Home 18-24, CAW Guidance au Domicile, Maison de la Mère et de l'Enfant, Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales, Aquarelle, Le Refuge, Maison Rue Verte, Les Trois Pommiers
28/11/2019	Journée de stage d'observation de Bruggenbouwer : Agentschap Integratie en Inburgering

VISITES À TALITA/PRÉSENTATION DE TALITA

22/01/2019	Isala asbl : rencontre autour du public actif dans la prostitution
08/03/2019	Visite étudiante en Master ingénierie et action sociale IESSID Bruxelles
26/02/2019	Visite d'étudiants de l'enseignement pour adultes, Odisee
12/03/2019	Visite d'étudiants de l'enseignement pour adultes, CESA, cours Méthodologie de l'analyse organisationnelle
12/4/2019	Visite de la responsable de la nouvelle maison d'accueil pour femmes de l'Ilôt
29/4/2019	Echange annuel avec HOB0 – centre de jour
10/05/2019	Visite d'étudiants CVO Heverlee
21/06/2019	Visite des membres de l'Eglise Protestante pour échange et remise de collecte pour TALITA
05/08/2019	Visite de l'asbl De Haven (Projet huissiers de justice)
22/10/2019	Visite d'étudiants de l'enseignement pour adultes, Odisee
23/10/2019	Présentation de TALITA à l'émission radio de RCF (Radio Catholique Francophone) avec Delphine Freyssinet
14/11/2019	HUMO magazine (Jana Anthonissen) dans le cadre d'un reportage sur la violence conjugale
19/11/2019	Passerelle/De Brug (maison médicale à Molenbeek) en stage d'observation chez TALITA (organisé par Bruggenbouwer)
29/11/2019	Présentation de TALITA lors dans le cadre de « La semaine bruxelloise du secteur sans-abri »
16/12/2019	Visite d'une étudiante de l'ISFC en 2ème année Assistante sociale : Travail de mise en place d'un wikisocial pour mères célibataires

ANIMATIONS ET SORTIES AVEC LES HÉBERGÉES ET LEURS ENFANTS

La plupart des activités auxquelles participent nos hébergées de manière individuelle sont accessibles avec le soutien des bons Article 27, des bons de culture de la Commission Communautaire Flamande (Paspatoe) ou encore sont organisées par le centre de jour HOB0. Une approche individualisée, intensive et positivante est nécessaire afin d'encourager notre public à participer aux activités.

Pour renforcer la dynamique de groupe positive, de se rencontrer entre hébergées et travailleurs sociaux autour d'autres thèmes et activités (intra- et extra-muros), de franchir le premier pas en groupe et ainsi d'encourager par après la participation individuelle, des activités collectives sont organisées.



- 01/01/2019 Restaurant pour Nouvel An
- 05/03/2019 Fête des voisins chez TALITA
- 13/06/2019 Pique Nique des saveurs, Epicerie sociale Les Capucines
- 22/06/2019 Journée Hobo
- 09/08/2019 Sortie annuelle avec les hébergées et ex-hébergées: Sealife, restaurant et ballade sur la plage de Blankenberge
- 21+22/09/2019 « Bruxelles Champêtre », atelier floral chez TALITA
- 26/09/2019 Permanence Article 27
- 23/10/2019 Permanence Article 27
- 19/11/2019 Sortie théâtre « L'heure de la prescription » Compagnie Tultétar, en collaboration avec le CAMD asbl
- 27/11/2019 Permanence Article 27
- 04/12/2019 Visite de Saint-Nicolas chez TALITA
- 17/12/2019 Permanence Article 27
- 31/12/2019 Fête de Saint Silvestre organisé par HOBO

Depuis septembre 2019, afin de permettre un accès à la culture au plus de femmes possible, TALITA a mis en place des « permanences Article 27 ». Minimum une fois par mois, cette permanence a lieu chez TALITA, afin de présenter les objectifs du projet aux femmes intéressées, de chercher ensemble une sortie (théâtre, cinéma,...) et de distribuer les tickets.



talita en quelques mots

aperçu statistique pour 2019

En 2019, TALITA a accueilli et accompagné 77 personnes : 39 femmes adultes et 38 enfants. Une femme a fait 2 séjours en 2019.

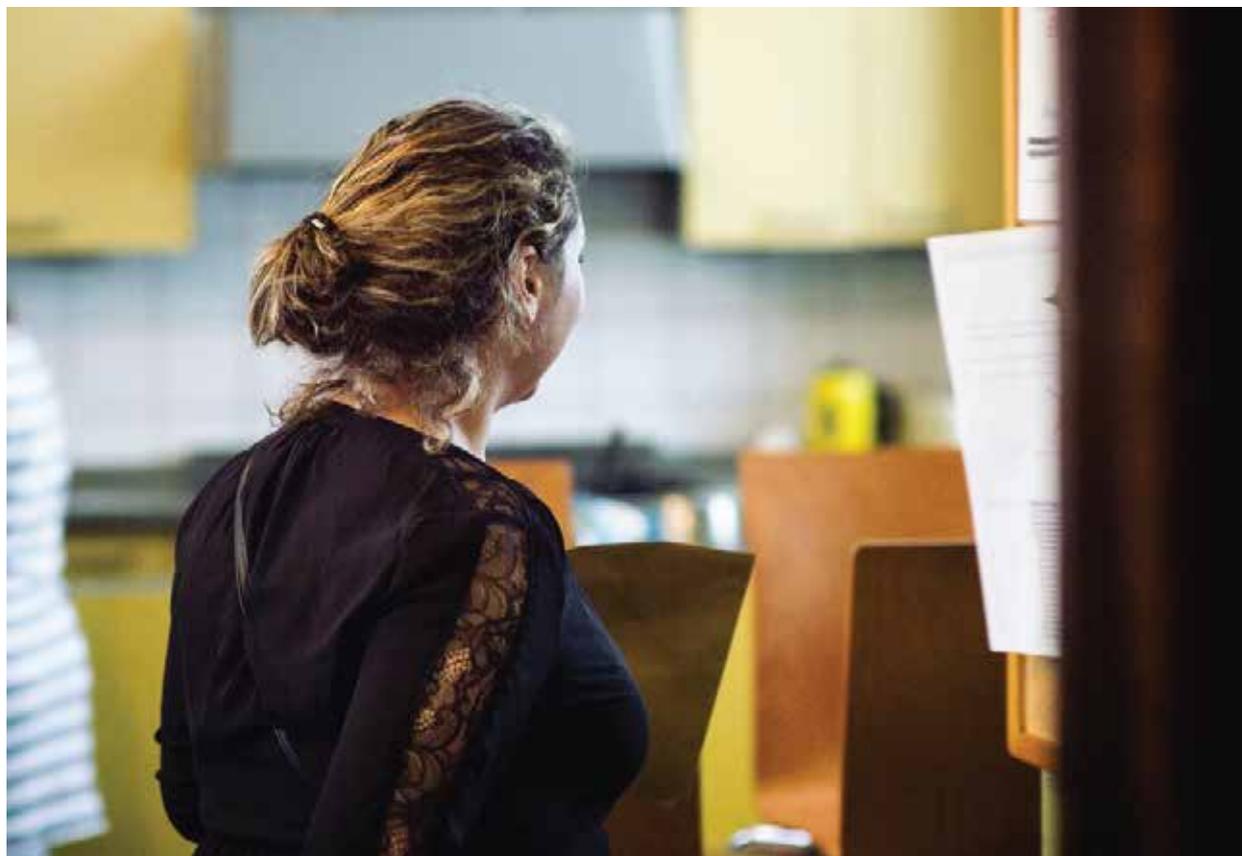
29 des femmes accueillies sont mères dont 18 accompagnées par leurs enfants.

Les 10 autres femmes hébergées n'ont pas d'enfants.

Le nombre de nuitées (c'est-à-dire le total de nuits de toutes les hébergées de TALITA pendant l'année) s'élève à 4.659 nuits pour les femmes et 4.063 nuits pour les enfants. Ceci revient à un total de 8.722 nuitées ; 3.764 pour les adultes et 3.397 pour les enfants en accueil communautaire (capacité de 22 lits) et 895 pour les adultes et 666 pour les enfants en accueil différencié (capacité maximale de 6 lits).

La durée de séjour moyenne pour les adultes est de 17 semaines (environ 4 mois) pour l'accueil communautaire et 27,8 semaines (environ 6 mois et demi) pour l'accueil différencié. En 2002, cette durée de séjour moyenne était de 6 semaines.

Le taux d'occupation total était de 85,3% pour 28 lits (89,1% pour la capacité en accueil communautaire et de 71,2% pour la capacité en accueil différencié).

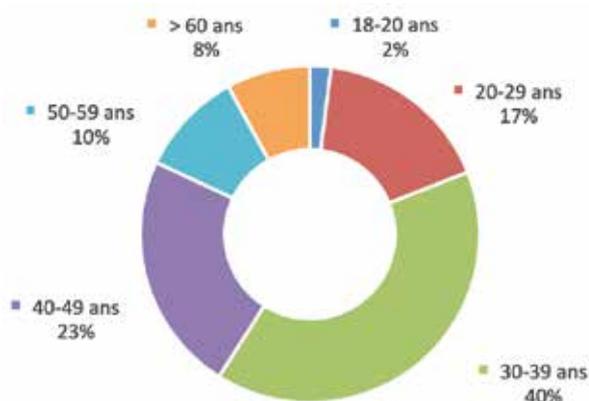


Copyright photos - Jan Vanbostraeten

données sur les femmes accueillies

ÂGE

En 2019, 80% des femmes accueillies étaient âgées entre 20 et 49 ans.
Seulement 2% des femmes accueillies étaient âgées de 18 à 20 ans et 18% de 50 ans ou plus.



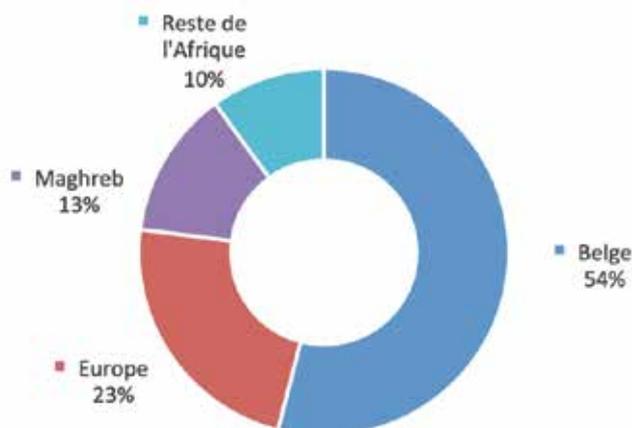
NATIONALITÉ

54% des femmes accueillies en 2019 sont de nationalité belge.

En 2019, les femmes représentées dans le groupe « Europe » venaient de France, d'Italie, d'Albanie, de Macédoine et de Roumanie.

Le groupe venant des pays du « Maghreb » était constitué de femmes de nationalité marocaine.

Les pays de provenance des nationalités des femmes du « reste de l'Afrique » étaient divers : Congo, Guinée, Cameroun et Nigéria.



FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET SECURITE DE SEJOUR

L'insécurité au niveau du droit de séjour amène la femme à devoir rester dans une relation violente ; une demande d'aide devrait aboutir à une sécurité sur tous les plans, surtout dans l'intérêt des enfants!

La prolongation de la carte de séjour F (liée au mariage ou à la cohabitation légale) devient pour une maman avec un enfant belge, une procédure de regroupement familial avec son enfant ; celle-ci nécessite des facilitations administratives au niveau des communes dans le cas de violences conjugales.

Pour les mères ayant un enfant de nationalité étrangère, une procédure de régularisation humanitaire (9bis) devrait être limitée dans le temps dans le cas de violences conjugales.

D'autres services en plus que la police devrait recevoir le mandat de pouvoir statuer sur des violences subies.

DOMICILE (À L'ARRIVÉE)

Plus de la moitié des femmes (56%) étaient domiciliées en Région de Bruxelles-Capitale.

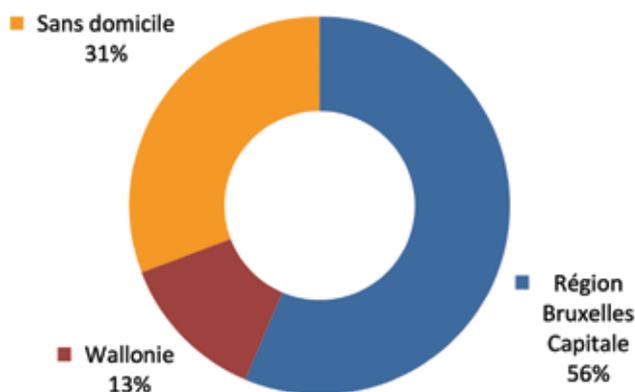
Le groupe «sans» domicile (31%) concerne 12 femmes qui en début de séjour chez TALITA n'étaient inscrites à aucune adresse de domicile fixe. Dans 2 cas, cela était lié à l'absence d'un titre de séjour dont une est restée sans permis de séjour.

1 femme était sans domicile après une incarcération.

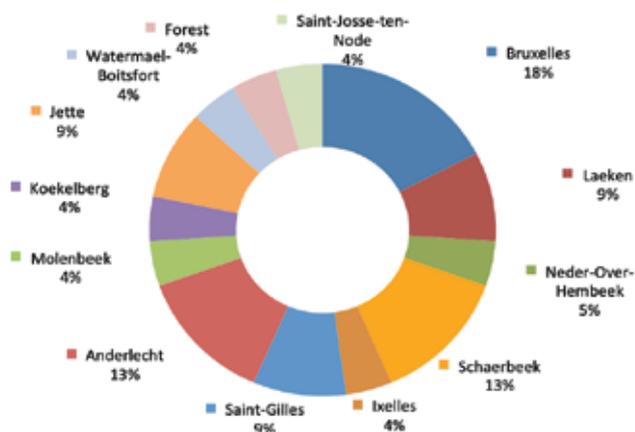
4 femmes provenaient de l'étranger mais avaient la nationalité belge et pouvaient ainsi être régularisées au niveau administratif (via une adresse de référence) en attendant de trouver un logement.

5 autres femmes étaient radiées administrativement.

En 2019, pour la première fois depuis 20 ans, aucune femme n'était domiciliée en Flandres à son arrivée. Cependant, deux femmes du groupe « sans domicile » venaient de Flandres mais ont été radiées avant leur arrivée chez TALITA.



Des 56% des femmes domiciliées dans une des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale ; voici les communes concernées :

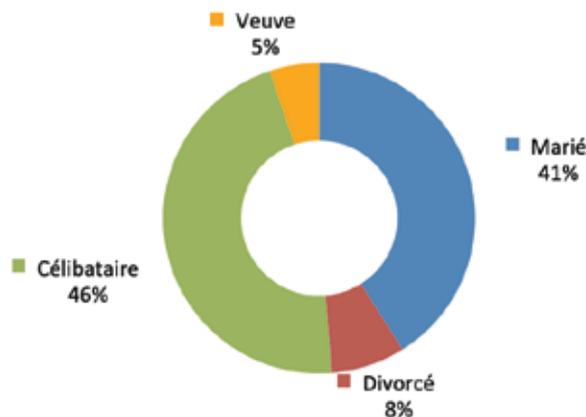


ETAT CIVIL

Ces statistiques tiennent compte de l'état civil officiel à l'arrivée et non pas de l'état de fait. Une femme peut donc, par exemple, être mariée mais séparée de fait, ou célibataire mais vivre en couple.

Pour 45% de celles qui sont mariées au début de leur séjour, l'accompagnement psycho-social chez TALITA les a, entre autres, soutenues dans une procédure de divorce. Pour une maman, le papa de ses enfants est décédé (suite à un accident) pendant son séjour.

Dans toutes les situations de séparation (définitives ou temporaires), l'accompagnement vise aussi les besoins des enfants lors de cette période difficile.



NIVEAU D'ÉTUDE (PLUS HAUT DIPLÔME OBTENU)

En 2019, le groupe le plus important (32,5%) est titulaire d'un diplôme secondaire inférieure.

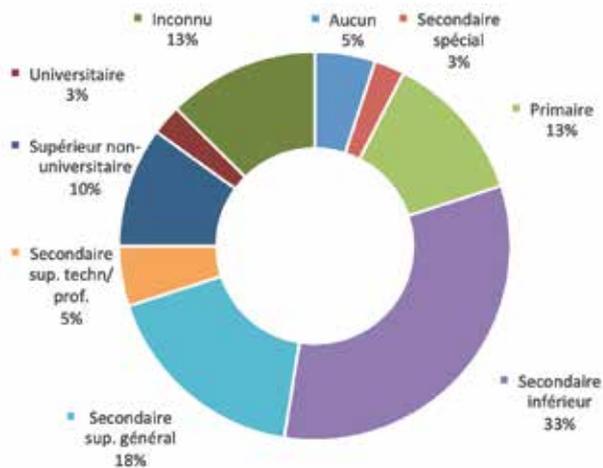
22,5% a obtenu le diplôme secondaire supérieure, dont 17,5% dans l'enseignement général.

12,5% ont suivi des études supérieures, dont 2,5% d'études universitaires.

2,5% ont été dans l'enseignement spécialisé.

12,5% des femmes n'a suivi que l'enseignement primaire.

Nous ne connaissons pas le niveau d'éducation de 12,5% des femmes, soit parce que leur séjour était trop court ou parce qu'elles ont suivi des études à l'étranger et l'homologation avec un diplôme belge était inconnue. 5% des femmes accueillies n'ont jamais été scolarisées.



REVENUS AVANT ET APRÈS TALITA

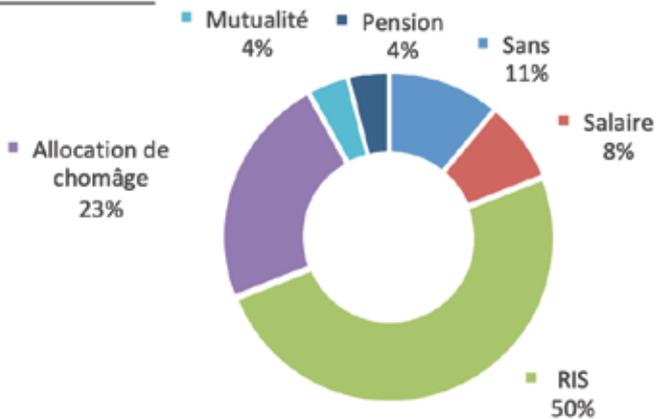
En 2019, 11% des femmes accueillies ne bénéficiaient d'aucun revenu au moment de leur entrée chez TALITA. Ces femmes bénéficiaient toutes d'un revenu à leur sortie de TALITA sauf une qui n'étaient pas en ordre de séjour.

50% des femmes accueillies bénéficiaient du revenu d'intégration sociale au moment de leur accueil. Toutes ont préservé le droit au RIS sauf une qui a trouvé un travail.

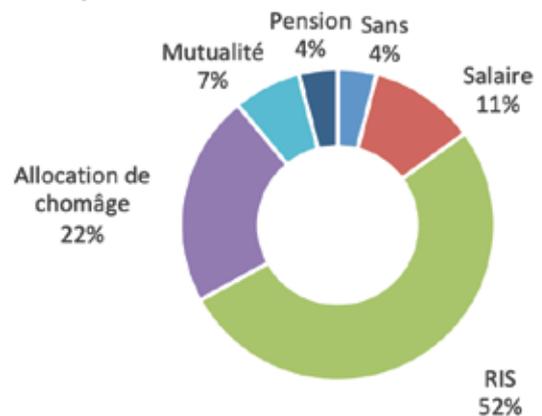
8% des femmes accueillies travaillaient au moment de leur accueil.

4% des femmes accueillies touchaient une indemnité de la mutuelle, 4% percevaient une pension et 23% un chômage.

Revenus avant



Revenus après



PAIEMENT FRAIS D'HÉBERGEMENT

Pour le paiement des frais d'hébergement, le CPAS est intervenu dans 68% des cas (31) avec un « réquisitoire de prise en charge ». 28% des femmes accueillies (13) intervenaient elles-mêmes dans le paiement total des frais d'hébergement dont 7 partiellement en plus du CPAS.

Deux familles (4%) ont été accueillies sans aucune intervention. Dans le cas extrême d'une veuve avec ses enfants, une congrégation religieuse est intervenue (Over Hoop en Huizen) partiellement.

L'objectif de notre maison d'accueil étant, entre autres, l'ouverture des droits pour une intégration de notre public afin de vivre de manière autonome, nous accueillons autant des personnes qui n'ont pas encore de revenus que des personnes ne pouvant y accéder dans un premier temps. Pour ces derniers, nous prévoyons une durée de séjour limitée afin d'évaluer ensemble si des perspectives de vie autonome sont possibles.

De plus en plus de candidates pour un accueil chez TALITA ont des titres de séjour conditionnés (cartes E ou F) et ne peuvent prétendre à un revenu d'intégration sociale (RIS) dans les premiers 5 ans faute de quoi elles peuvent perdre leur droit au séjour s'il est estimé par l'Office des Etrangers qu'elles sont « une charge déraisonnable » pour l'Etat.

Dans le cas des femmes seules, leur seule option est de trouver du travail.

Dans le cas des mamans, il peut y avoir d'autres pistes. Si son enfant est belge ou si de nationalité étrangère mais que le papa a un droit de séjour illimité sur le territoire belge, il est possible d'accéder à un revenu d'intégration sociale. Pour la maman sans titre de séjour, qui n'ouvre donc pas elle-même le droit au RIS (à l'exception de l'aide médicale urgente), le RIS est ouvert au nom de l'enfant mais payé à la maman. Dans ces cas-ci, le CPAS refuse d'abord automatiquement le RIS car ces dépenses ne seraient pas remboursées par le SPF Intégration Sociale. Un recours au Tribunal du Travail obligera le CPAS à intervenir pour une aide sociale équivalente au RIS. De cette manière, avec un jugement du Tribunal du Travail, le CPAS a la garantie du remboursement de ces dépenses par le SPF Intégration Sociale. Toutes ces procédures dans lesquelles nous accompagnons ces hébergées sont longues et suscitent énormément de stress et d'insécurité. En plus de l'insécurité financière s'ajoute l'insécurité au niveau du droit de séjour fait l'objet d'autres procédures juridiques.

PROBLÉMATIQUES D'ACCUEIL

Les problèmes matériels (15%) concernent des femmes qui ont perdu leur logement. Ces femmes sont des mamans avec enfants et femmes seules qui n'ont plus su payer leur loyer, ainsi que des personnes isolées socialement et émotionnellement instables qui ne trouvent pas à temps l'aide et le soutien adapté.

Les problématiques conjugales (29%) concernent autant des relations sans violences (12%) ainsi qu'avec violence (17%).

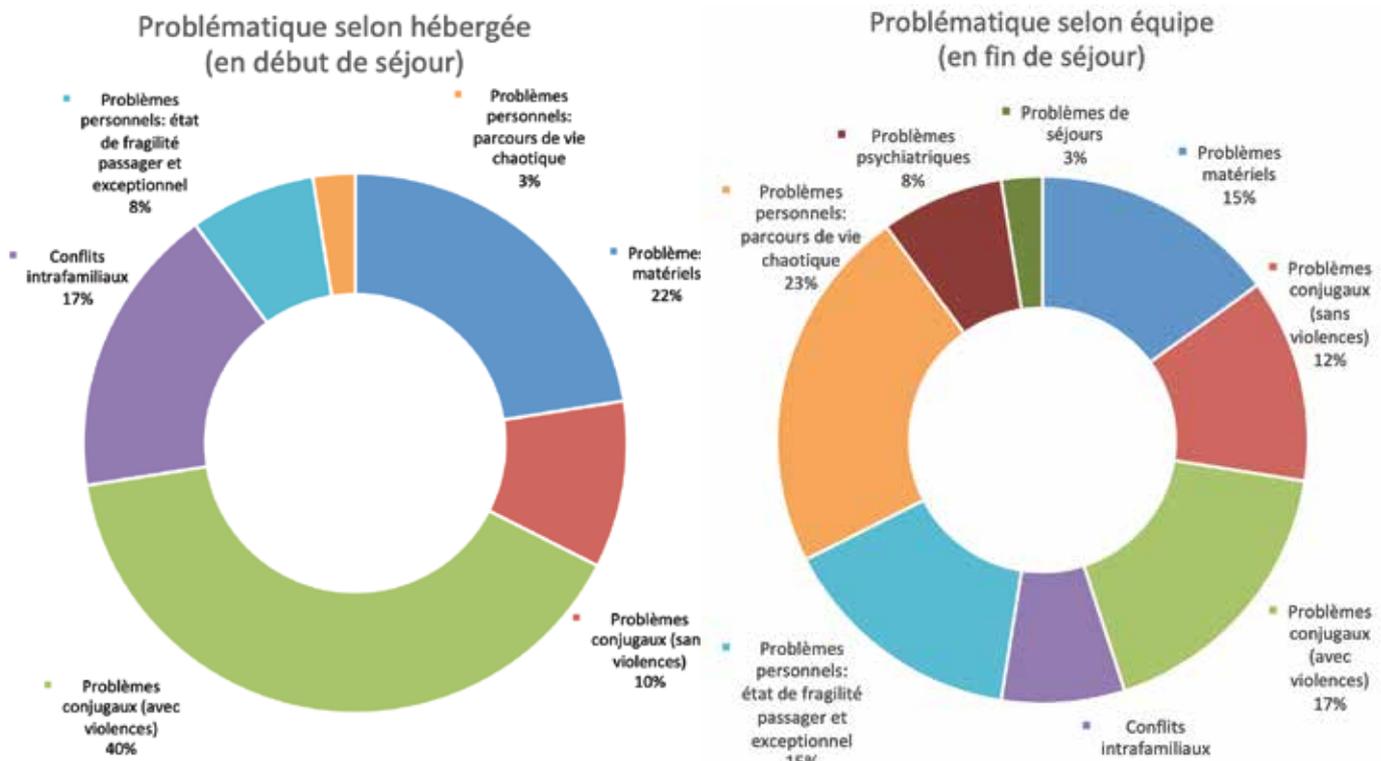
Les situations de conflits intrafamiliaux (7%) concernent des conflits entre parents/beaux-parents vivants sous le même toit.

Les problématiques personnelles (38%) concernent des femmes qui sont soit dans un état de fragilité passager et exceptionnel dans un parcours de vie « classique » lié à un évènement précis (décès d'un proche, hospitalisation, perte d'un travail, ...) (15%), soit qui présentent un parcours de vie chaotique, une fragilité liée à une instabilité mentale sans pour autant relever d'un suivi ou d'un diagnostic psychiatrique (23%).

Les problèmes mentaux ont concerné, les années précédentes, par exemple des personnes avec un handicap mental qui pendant longtemps ont pu vivre de manière autonome mais qui, suite à un nouvel évènement, rencontrent des difficultés liées à leurs limites.

Les problématiques psychiatriques (8%) concernent des femmes présentant des troubles psychiques diagnostiqués et reconnus et des cas liés à une dépendance (à l'alcool, la drogue et aux médicaments ou à plusieurs en même temps).

Les problématiques de permis de séjour (3%) concernent une famille dont la maman n'est pas en ordre de séjour.



Il n'est pas toujours évident de distinguer la problématique principale au vu des situations complexes et multi problématiques de la majorité des femmes accueillies. Par exemple, une problématique de violences conjugales peut être annoncée pour une hébergée. Cette même personne peut posséder un statut de séjour précaire avec lequel une séparation implique également une problématique de séjour. Dans un autre exemple, une problématique de conflits familiaux peut être avancée ; ces conflits peuvent résulter d'un épuisement de la famille de vivre avec une personne ayant une problématique psychiatrique ou encore un handicap mental.

Il est donc intéressant de comparer la principale problématique annoncée par les hébergées à leur arrivée et la principale problématique définie par les travailleurs de TALITA en fin de séjour.

Au vu des multiples problématiques, l'équipe a mis en place la possibilité, pour certains suivis, de travailler en binôme. Ce travail en binôme permet à l'hébergée de scinder le travail à faire (par exemple le travail socio-administratif du travail autour d'une problématique psychiatrique) et bien souvent, à soulager une tension. Par conséquent, cela permet d'alléger le travail de la personne de référence et de la soutenir dans certains domaines spécifiques (santé, santé mentale,...).

Par ailleurs, plusieurs des travailleurs se spécialisent dans des domaines précis (droit des étrangers, gestion budgétaire, soins en santé mentale,...).

Enfin, en plus du travail et des échanges au sein de l'équipe en interne, TALITA sollicite mensuellement un superviseur (thérapeute) externe, ce qui permet dans un premier temps d'analyser les situations de manière plus globale mais ensuite qui permet de s'investir sur une ligne directrice décidée en équipe.

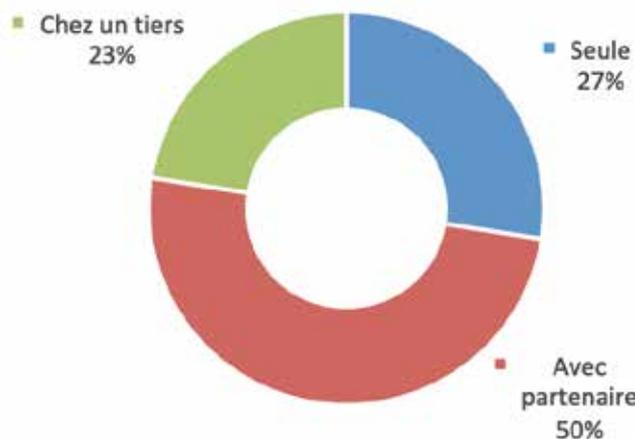
SITUATION DE VIE AVANT LA DEMANDE D'AIDE

Ces statistiques démontrent les différentes situations de vie dans lesquelles les femmes accueillies se trouvaient avant de faire leur demande dans le secteur de l'aide aux personnes sans-abri. Dans le cas où elles se trouvaient dans un autre centre d'accueil ou d'urgence avant TALITA, nous avons ici enregistré la situation dans laquelle elles se trouvaient avant d'être accueillies dans le centre concerné.

En 2019, la moitié des hébergées (50%) habitaient avec leur partenaire avant de faire une demande d'aide.

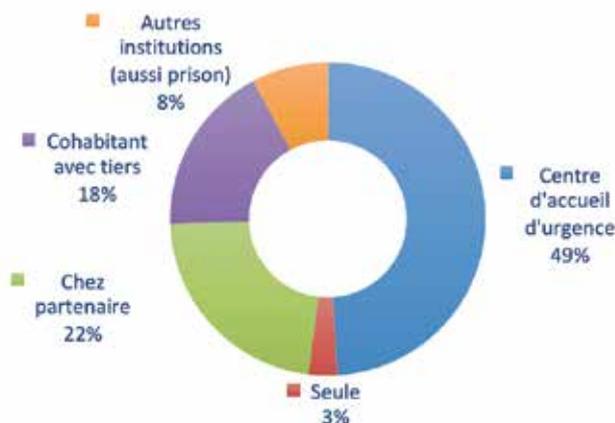
27% habitaient seules. 8 de ces 11 femmes vivaient avec leur(s) enfant(s).

Les femmes qui habitaient « avec un tiers » (23%) avant leur demande d'aide dans le secteur incluaient 5 personnes qui ont su trouver une solution dans leur famille et 4 chez des amis.



LIEU DE VIE (À LA VEILLE DE L'ACCUEIL CHEZ TALITA)

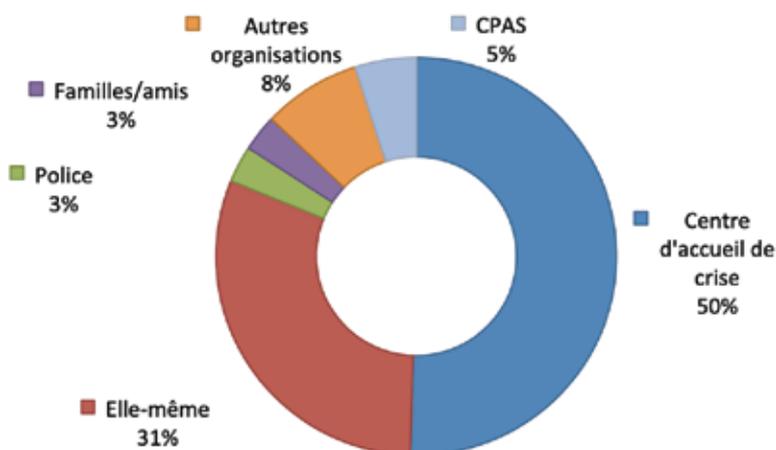
De la même manière qu'ils représentent la majorité des organismes qui orientent les femmes chez TALITA, les centres d'accueil d'urgence constituent le premier lieu de vie juste avant l'arrivée dans notre maison d'accueil.



ORIENTATIONS

Cette année, la moitié des femmes accueillies ont été réorientées chez TALITA par un centre d'hébergement d'urgence (comme Ariane, l'Îlot, SAMU Social). Toutes y ont séjourné avant d'être hébergées chez TALITA.

Les femmes qui ont elles-mêmes formulé leur demande (par téléphone) séjournant seules (3), chez leur partenaire (8), chez des tiers (1) avant leur accueil chez TALITA.



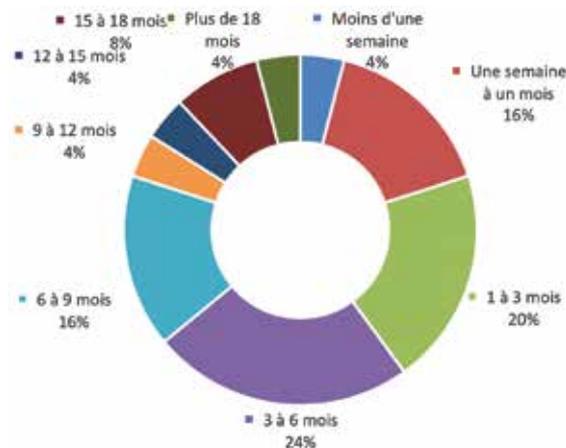
AUTRES SÉJOURS EN MAISON D'ACCUEIL

En 2019, 62% de nos hébergées n'a jamais connu de séjours en accueil d'urgence ou en maisons d'accueil auparavant.

38% de nos hébergées (15 femmes) ont connu différents accueils (de manière discontinue) dans différentes maisons d'accueil. Cinq d'entre elles ont séjourné pour la deuxième fois chez TALITA. L'une avait été accueillie 20 ans plus tôt, comme enfant accompagnant sa maman. Une autre a été accueillie 2 fois cette année, à 2 mois d'intervalle, après une tentative de retour infructueuse chez le partenaire. D'anciennes hébergées se retrouvant dans la nécessité sont ré-accueillies chez TALITA afin de continuer sur des pistes déjà travaillées dans le passé.

DURÉE DE SÉJOUR

Ce graphique indique la durée totale du séjour des hébergées au sein de TALITA (accueil communautaire éventuellement suivi de l'accueil différencié). Les 14 femmes accueillies chez TALITA avant le 31/12/2019 et toujours présentes au 01/01/2020 ne sont pas reprises dans ces statistiques.



44% des femmes hébergées séjournent entre 1 et 6 mois au sein de notre maison d'accueil ; 20% des femmes hébergées entre 9 mois et un an.

Cette année, les séjours très courts (une semaine à un mois) concernent une orientation vers une autre maison d'accueil (1), un départ en appartement du secteur privé rapide (1), une difficulté à s'adapter au cadre de la maison d'accueil après un long parcours d'errance (1), un accueil d'une ex-hébergée ayant un problème temporaire de logement ou un retour à la situation initiale (1).

Les séjours plus longs (douze mois et plus) concernent en grande majorité les hébergées qui intègrent nos logements dans le cadre de l'accueil différencié (2).

La problématique d'accueil est dans les autres cas responsable de ces longs séjours : problématique de séjour (1) ou problématique de santé mentale (1).

Les longs séjours sont principalement liés à la difficulté de trouver un logement décent à prix abordable. Dans la recherche de logement, l'aspect de la discrimination (sur base du revenu, de l'origine, de la religion, de la présence d'enfants, etc) ne peut être minimalisé. La complexité des situations (multiproblématiques) engendre aussi des séjours plus longs. Une partie croissante des hébergées arrive chez TALITA dans un état fragilisé au niveau social et relationnel. Ces femmes nécessitent une guidance intensive et un soutien important pendant leur séjour et souvent après également.

Nous constatons que les problématiques conjugales et les conflits familiaux induisent souvent des durées de séjour plus longues, notamment suite aux traumatismes développés au cours de longues années de violence ou suite à une longue dépendance à un compagnon ou un membre de la famille et l'obligation de devoir apprendre à faire les choses de manière autonome. N'oublions pas les conséquences sur le bien-être des enfants, non seulement résultant de ces conflits familiaux mais également des changements induits suite au départ du domicile.

Pour certaines, pour lesquelles se rajoutent des problèmes d'ordre juridique lié à leur droit de séjour, cette situation administrative diminue leurs chances à trouver un logement décent.

Enfin, les problématiques personnelles, psychiatriques ou mentales sont aussi des facteurs qui rendent la recherche d'un logement adéquat très difficile et rallongent donc la durée de séjour.

FORMATION

Dans 16 des 40 séjours (40%) des perspectives de formations ont été trouvées et pour la plupart entamées pendant le séjour. 6 ont entamé des formations professionnelles, 1 a continué ses études secondaires et le reste (9) a entamé des cours de langues ou d'intégration sociale.

La préparation aux formations ou au travail se réalise pas à pas. Pour certaines femmes, qu'elles soient dans une situation de crise passagère ou dans une instabilité bien ancrée depuis plusieurs années, il est nécessaire de travailler d'abord la confiance en soi, la reprise de contacts sociaux graduelle, ou encore le besoin de « se vider la tête » dans une activité plus ludique. C'est dans ce principe là que nous collaborons avec le centre de jour Hobo.



Les femmes hébergées chez TALITA peuvent donc être directement orientées au pôle formation/emploi du centre de jour. Lorsque nécessaire, nous ferons d'abord une passerelle vers les activités (sportives, culturelles, créatives, familiales,...), pour ensuite éventuellement entamer un suivi dans le pôle formation/emploi.

En 2019, 9 femmes accueillies ont été orientées et reçues chez Hobo. Elles ont participé à 34 activités en 2019.

6 d'entre elles ont été accompagnées sur le plan de la recherche d'emploi et de formations dans le cadre du partenariat avec Actiris.

Elles s'ajoutent aux 56 autres femmes qui avaient été orientées par TALITA chez Hobo ces dernières années et qui sont toujours accompagnées.

Ensemble, elles comptabilisent 121 participations sur l'année 2019.

DESTINATION APRÈS LE SÉJOUR CHEZ TALITA

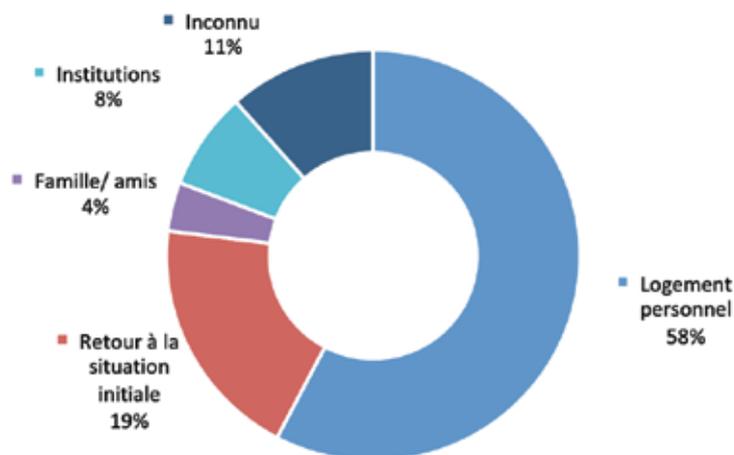
Près de deux tiers (58%) des femmes accueillies habitent dans leur logement personnel après leur séjour chez TALITA. Huit d'entre elles ont réussi à trouver un logement via une agence immobilière sociale (7) ou ont intégré un logement social (1).

19% sont retournées à leur situation initiale, à savoir la cohabitation avec des parents/enfants (avec qui des conflits familiaux se sont produits), des situations d'errance et de logements précaires ou un retour en centre d'accueil d'urgence (suite à un non-respect du cadre de TALITA ou suite à une problématique de séjour qui n'aboutit pas).

Au sein de l'accompagnement, une attention particulière est accordée à la préparation d'un retour éventuel au domicile dans le cas de violences conjugales. Une attention est accordée aux différentes dimensions d'une relation (affective, économique, sociale, culturelle et éventuellement le fait d'avoir des enfants ensemble) qui ont un impact sur le retour. D'autre part, "le cycle de la violence" est discuté avec l'hébergée. Si la femme souhaite un retour ou s'il y a un doute de la part de l'équipe sociale, nous travaillerons sur un "scénario de retour" mettant l'accent sur la prévention des violences récurrentes. Dans le scénario de retour, l'attention est portée sur des aspects pratiques (tels que ce qu'il faut emporter avec moi lorsque je quitte la maison après la violence et où je peux aller), mais également sur l'importance et la manière de porter plainte (police et médecin). La période qui suit le départ, TALITA essaie de rester en contact avec la dame. Pour les femmes victimes de violence conjugale, un soutien psychologique est souvent mis en place en collaboration avec le Centre de Prévention de la Violence Conjugale et Intrafamiliale.

8% ont quitté TALITA pour d'autres institutions du secteur sans-abri.

La catégorie « inconnu » (11%) comprend 3 femmes, pour lesquelles nous ne connaissons pas la destination.



Cette année, l'appel au Fonds Brugal (dans le cadre du Fonds Régional du Logement) s'est automatisé pour un grand nombre d'hébergées. La Région de Bruxelles-Capitale a mis en place le fonds Brugal pour le public du secteur sans-abri. La somme nécessaire pour constituer la garantie locative est versée sur le compte bloqué au nom du locataire et du propriétaire sans que le propriétaire sache que cela vient d'un prêt. Le locataire rembourse ensuite ce montant par le versement mensuel de petites sommes, de 5 à 30 euros (ou le montant total divisé par le nombre de mois dans le cas d'un bail à durée déterminée). Plusieurs de nos hébergées ont fait appel à ce fonds. Le temps de réponse étant très rapide et surtout l'opération étant anonyme, ceci a facilité l'accès au logement de plusieurs d'entre-elles.

données sur les enfants accueillis

Cette année, parmi les femmes accueillies, 29 sont mamans.

18 d'entre-elles sont venues chez TALITA avec leurs enfants.

Les 11 autres ont été accueillies seules, soit parce que leurs enfants sont majeurs et déjà installés (pour 4 mamans), soit parce que leurs enfants sont mineurs et placés en institution ou hébergés chez leurs papas.

Les 3 mamans dont les enfants sont placés en institution avec un suivi du SPJ bénéficient chacune d'un droit de visite. Une collaboration a été mise en place également entre une maman, le SPJ et l'équipe de TALITA.

Dans le cas d'un hébergement chez le papa, les 2 mamans concernées ne pouvaient pas exercer leur droit de visite. Les papas étaient opposés aux visites des mamans aux enfants.

Cette année, en plus des enfants accueillis à plein temps chez TALITA, 3 enfants mineurs venaient en visite dans la maison d'accueil. Ils étaient soit placés en institution, soit en garde chez le papa.

Au sujet de la garde et des accords entre parents, 7 femmes ont trouvé des accords mutuels avec le papa de leurs enfants (concerne 10 enfants).

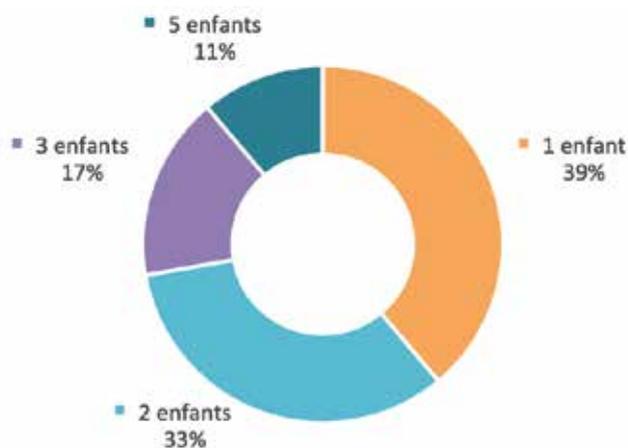
2 parents sont passés par la justice et appliquent un accord suite à une décision judiciaire (concerne 2 enfants).

2 parents ont collaboré avec TALITA, puis ont appliqué une décision judiciaire (concerne 4 enfants).

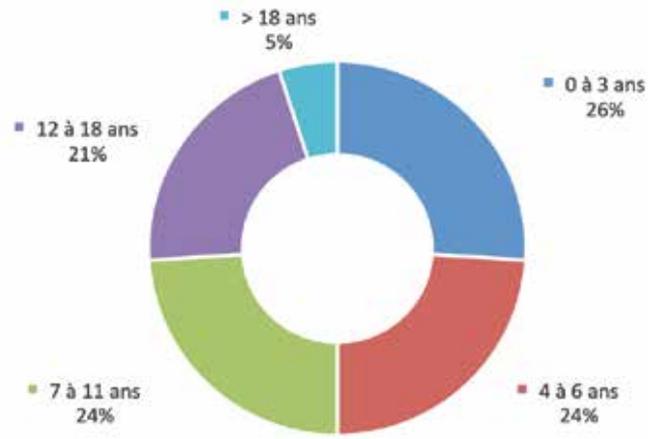
TALITA a également collaboré avec 3 autres parents, sans résultats concluants (concerne 7 enfants).

COMPOSITION DES FAMILLES ACCUEILLIES

Ces chiffres sont directement liés aux disponibilités des chambres chez TALITA. Nous offrons en effet 1 chambre pour les grandes familles (maman + 6 enfants maximum), 5 à 6 chambres pour familles avec 1 à 2 enfants et 4 à 5 chambres pour femmes seules.



ÂGE DES ENFANTS ACCUEILLIS



SEXE DES ENFANTS ACCUEILLIS



Copyright photos - Jan Vanbostraeten

projet parent-enfant

Le bien-être des enfants et de leur famille est le noyau central de notre accompagnement. Nous partons du principe de la valorisation des ressources et des compétences des parents pour assurer l'épanouissement et l'éducation de leurs enfants.

Offrir un cadre d'accueil en soutien aux familles est fondamental. Cela peut se traduire par les rituels du quotidien comme stimuler l'enfant à prendre le petit-déjeuner chaque jour ou sensibiliser la maman au besoin de l'enfant à jouer et avoir des loisirs. Ces fondements contribuent à son éveil, à son développement et à son bien-être.

L'aménagement de l'accueil de l'enfant se définit également par l'offre de temps et d'espace : un lieu d'écoute, d'expression, d'échange avec les travailleurs et avec ses pairs ou tout simplement un lieu pour se poser.

Notre travail est en constante évolution selon le profil des familles et au gré des besoins qui se présentent au quotidien. Au fil des années, ils nous incitent à renforcer et à développer nos approches: l'entretien individuel, la permanence du mercredi après-midi, la réunion d'enfants, la réunion des mamans, les sorties pédagogiques et de détente, etc.

Nous tenons compte de la problématique individuelle et familiale et de ses impacts sur le bien-être de l'enfant : séparation des parents, surendettement familial, instabilité et errance institutionnelles, problématiques liées à la «parentification» de certains jeunes enfants, enfant témoin et/ou victime de violences conjugales. Puis, en collaboration avec les parents, nous effectuons un état des lieux des situations et définissons si nécessaire un plan d'accompagnement.

La mobilisation des deux parents, dans la mesure du possible, est un pilier indéniable dans l'apaisement des angoisses et des questionnements des enfants dans le contexte de la séparation. C'est pourquoi il est primordial d'impliquer le papa dans le processus adapté, vu la relation parfois encore conflictuelle entre les parents.

ENFANTS : DIVORCE, SÉPARATION

La venue en maison d'accueil est un bouleversement. Si à cela s'ajoute la séparation ou le divorce, la perte de repères est d'autant plus importante. Le contexte nous amène à agir de façon proactive pour le besoin et l'intérêt de l'enfant. Ainsi, notre objectif est de soutenir le besoin de l'enfant à s'adapter à son nouvel environnement et à préserver le lien avec ses deux parents.

Le séjour de l'enfant en maison d'accueil est régi par un processus spécifique. Lors de l'arrivée de la famille, l'enfant est pris à part en tant que personne avec des besoins et des demandes spécifiques.

Un référent famille fait le tour de la maison avec seulement les enfants pour faire connaissance et se familiariser avec l'environnement. Une réunion mensuelle est organisée. Nous recueillons l'idée que les enfants se font de la maison d'accueil, leurs attentes et leurs craintes. D'autre part, des thèmes liés au divorce, la famille, l'absence du papa, les émotions, le départ de la maison d'accueil, etc. sont abordés.

Avec l'accord de la maman, un entretien individuel peut être organisé si l'équipe et /ou la maman en évalue la nécessité.

L'enfant doit affronter une double rupture : celle de ses parents et celle de son environnement habituel. Le rôle de l'équipe est de sensibiliser les parents à ces changements et leurs impacts sur le bien-être et le développement de l'enfant. Les parents sont parfois tellement pris dans la douleur de la séparation qu'ils ne s'imaginent pas (encore) ce que leurs enfants peuvent vivre.

Notre travail est d'aider les familles (y compris les papas) à passer le cap de la souffrance vers l'acceptation puis

éventuellement entamer le processus du deuil de la relation selon le rythme de chacun.

Dans un premier temps, nous recevons les mamans en entretiens individuels pour déposer, décortiquer et comprendre ensemble de ce qui se joue afin d'établir les priorités et définir les stratégies d'intervention. Nous mettons en lumière les besoins de l'enfant et son droit d'avoir contact avec ses deux parents. Nous travaillons à ce que la maman puisse faire un cheminement pour séparer la place du compagnon et celle de père. Cette vision est aussi débattue dans les échanges lors des réunions des mamans, se déroulant 5 fois par an. De plus, lors ces réunions, nous évoquons l'impact de la séparation sur les enfants, comment leur en parler et comment chaque parent avec leurs compétences respectives peut aider au mieux leurs enfants.

Dans un deuxième temps, notre but est d'établir dans un court délai le contact téléphonique avec le papa et si besoin, de le recevoir en entretien pour lui expliquer le cadre de la maison d'accueil et le projet pédagogique de TALITA autour du travail avec les familles. Nous défendons cette approche car nos expériences nous démontrent le bien-fondé de la démarche qui contribue à l'équilibre et l'épanouissement de l'enfant. Ce même processus contribue largement à l'apaisement de certains conflits entre les deux parents.

En cas de violence conjugale, notre action se limite dans un premier temps à un contact téléphonique. Puis, des entretiens peuvent être organisés dans un espace neutre principalement en dehors de TALITA. En parallèle, nous informons la maman de la nécessité de réfléchir aux visites du papa et surtout de les officialiser pour maintenir le lien enfants/papa. Il lui est ainsi aussi recommandé de signaler à la police la présence de la famille chez TALITA et d'introduire dans le plus bref délai la demande des mesures urgentes et provisoires au Tribunal de la Famille. Chez TALITA, les enfants victimes ou témoins de violences intrafamiliales sont reçus en entretien individuel. Lors de ces entretiens, nous déterminons avec l'enfant « sa carte de forces » : les personnes sur lesquelles l'enfant peut se tourner en cas de problème. En cas de retour au domicile familial, nous réfléchissons avec l'enfant aux stratégies qu'il peut appliquer pour se protéger : quel est le numéro de la police, où puis-je me cacher, qui peut m'écouter ?

ACTIVITES

09/01/2019	Réunion des enfants
04/02/2019	Réunion des mamans
13/03/2019	Réunion des enfants
18/03/2019	Réunion des mamans: L'alimentation saine
20/03/2019	Spectacle: Les Jardins de Maud (acrobate et techniques de cirque)
15/05/2019	Sortie à la ludothèque « Speculoos »
03/06/2019	Réunion des mamans: Jeu et développement
12/06/2019	Réunion des enfants: La brochure d'accueil de TALITA
29/07/2019	Réunion des mamans
11/09/2019	Réunion des enfants
05/10/2019	20 ans Les Jardins de Maud
16+23/10/2019	Activité dessin – Le rêve
13/11/2019	Réunion des enfants
18/11/2019	Réunion des mamans



Copyright photos - Jan Vanbostraeten

projet espace parole

Elle, seule ou accompagnée de ses enfants, vient d'arriver chez TALITA. La voilà membre d'une vie en communauté composée de femmes et d'enfants. C'est le début d'une expérience pleine d'émotions et chargée de nombreuses questions concernant le présent et l'avenir.

L'Espace Parole de TALITA est l'occasion de partager des émotions, des idées et des questions liées à cette vie de groupe, mais également des informations concernant différents domaines de vie (santé, finances, relations, bien-être, société, politique, logement, ...).

Cette réunion pourrait se définir de diverses façons parce que chacune de ces animations se vit d'une manière unique et personnelle par les personnes qui y participent. La définir serait la limiter, or la créativité n'a pas de limites. Cependant, nous voudrions vous présenter en quelques mots ce projet existant depuis 2004 au sein de notre maison d'accueil.

Echange : Le but de cette réunion vise à échanger une opinion, un ressenti, une question et/ou une information quant à un sujet déterminé par le groupe de femmes et/ou les travailleurs sociaux de TALITA. L'importance est de prendre la parole et d'être à l'écoute de ce que les autres personnes sont prêtes à partager.

Soirée : À raison d'une fois par mois, après le repas et la vaisselle, lorsque les plus petits sont au lit, c'est le moment de se rencontrer au living pour l'Espace Parole. À la chaleur de quelques bougies et au goût d'une douceur au chocolat, les résidentes de TALITA discutent de leur parcours et leurs expériences en lien avec le thème proposé.

Participation : Chaque résidente est invitée à participer à cette soirée, où les travailleurs sociaux et/ou autres intervenants sont présents pour échanger quant au thème annoncé.

Action : Chacun est maître de ses choix. La parole peut précéder l'action, l'action peut précéder la parole. La réflexion de cette parole peut influencer positivement nos choix, notre avenir. Les idées, les informations et le partage de ressentis peuvent nous préparer à l'action et nous armer d'outils. En partageant des idées, nous développons des pensées. Les personnes sont les artisans de leur vie !

Communication : Chaque personne a une trajectoire de vie et chaque personne joue un rôle dans la société. Chaque personne a un regard sur tout ceci. Pourquoi ne pas mettre des mots là-dessus ? Recherche logement, alimentation saine, communication non violente, vivre en maison d'accueil, émotions, bien-être, auto-défense ; ce sont des exemples de thèmes ayant été traités en groupe avec le soutien de divers intervenants extérieurs.

Espace : Un Espace, un espace particulier, un espace commun, un espace de convivialité, où la Parole est spontanée, libre et singulière. L'Espace Parole est un moment de concertation entre les travailleurs sociaux et les femmes résidant chez TALITA. Les résidentes partagent leurs savoirs et émotions liés à leur séjour. D'une part, l'équipe sociale est à l'écoute de la manière dont le groupe vit cette cohabitation si particulière. D'autre part, les femmes reçoivent des informations de la part des travailleurs sociaux. Le quotidien chez TALITA est discuté afin que chacun puisse être considéré et valorisé dans son rôle.

Parole : Il n'est pas évident de prendre la parole en groupe. C'est pourquoi l'Espace Parole encourage les femmes à s'exprimer, en les valorisant et en les respectant dans leur opinion et dans leur rythme. C'est un moyen de sensibiliser au droit d'expression, et au droit au silence.

Animation : Un travailleur social fixe anime la réunion en donnant l'occasion à chacun de pouvoir exprimer son point de vue. Il participe au débat et est garant du maintien d'une atmosphère respectueuse et conviviale.

Rompre la routine : Sortir de la routine liée aux diverses démarches socio-administratives. Souffler, prendre le temps de partager une soirée, s'offrir l'opportunité d'entendre et partager d'autres idées. Simplement se sentir reconnue dans son discours. Savoir que cette soirée vous est dédiée.

Ouverture : L'Espace Parole est un moment d'ouverture de soi-même, vers le groupe et vers la société. C'est pourquoi nous nous accordons sur les points suivants : - Respecter la parole de chacun, - Ne pas interrompre, - Parler en « je » plutôt qu'en « tu », - Ce qui est dit en groupe reste dans le groupe.

Langage : Différents médias sont utilisés pour communiquer : - Le langage verbal, - Le langage corporel, - Le langage écrit, - Le langage par une illustration, - Le langage par un autre outil. Finalement, l'être humain s'arrange pour trouver un moyen de communiquer et d'entrer en interaction avec les autres.

Entraide : L'entraide est très présente chez TALITA. La vie en communauté n'est pas toujours facile mais le système de solidarité reconnaît les compétences, les qualités et les vertus de chacune des femmes. Lors de l'Espace Parole, nous soulignons leurs qualités et leurs ressources en prenant en compte les limites et les obstacles rencontrés.

- 26/02/2019 Espace Paroles "Imaginons et pensons à l'après-maison d'accueil" en collaboration avec Aprèstoe (guidance à domicile)
- 22/05/2019 Groupe de parole Hobo/Ara « Les élections approchent... » en collaboration avec la Maison d'accueil Porte Ouverte
- 25/06/2019 Espace Parole « Imaginons et pensons à l'après-maison d'accueil » en collaboration avec Après toe asbl
- 17/09/2019 Espace Parole « Le parti du rêve du logement » avec la participation de la maison de quartier Bonnevie
- 29/10/2019 Espace Parole « La communication non-violente » avec la collaboration de l'asbl BRAVVO et l'asbl Aprèstoe (guidance à domicile)
- 10/12/2019 Espace Parole « La santé et la rentrée en hiver »



projet santé

La santé et le sans-abrisme sont en interaction permanente.

Il n'est pas rare que des femmes de notre public postposent leurs soins de santé suite aux seuils d'accès aux services de santé et de bien-être ressentis difficilement. Ces seuils importants sont les facteurs psychosociaux, les problèmes financiers et le manque d'information adéquate et adaptée aux usagers. Suite aux problématiques aiguës auxquelles les femmes sont confrontées, la santé n'est souvent pas une priorité.

Un nombre non négligeable de femmes n'a pas de médecin généraliste. Beaucoup d'entre elles consultent directement les urgences. Ceci les amène à des situations paradoxales. En effet, l'accès à une information adéquate pour la consultation d'un médecin généraliste leur manque et les mène de cette manière à une augmentation des frais, engendrant généralement de nouvelles dettes.

Quelles sont les réponses que TALITA tente d'apporter ?

La présence d'une infirmière sociale au sein de l'équipe est née du souhait de donner plus explicitement un espace à l'aspect santé.

La santé, qui concerne chacun, est influencée par différents volets de la vie personnelle tels que le logement, la formation, le travail, l'éducation, les loisirs ou encore les relations sociales. Il existe également une interaction permanente avec les aspects familiaux, sociaux, culturels, religieux et politiques. La santé exerce donc une influence continue et est aussi continuellement influencée.

Chez les femmes et les enfants accueillis chez TALITA, nous observons cette interaction chaque jour. Maux de tête, problèmes digestifs, insomnies, anxiété et dépression font partie des problèmes de santé communs rencontrés. Nous tentons de créer un espace pour discuter de ces thèmes et voir ensemble quels sont les autres facteurs qui doivent être évités ou, au contraire, qui pourraient être stimulés.

À l'arrivée d'une nouvelle hébergée, un premier entretien est organisé, pour une première discussion concernant la santé, avec comme objectif de créer une ouverture autour de ce thème. Pendant cette rencontre, nous tentons d'obtenir le maximum d'informations sur la vision générale de la femme sur sa santé et de formuler -si elle le souhaite- des points d'attention.

Un entretien est également prévu pour le test tuberculose ainsi que – si souhaité- une première consultation chez le médecin.

En fonction des demandes et besoins de la femme, d'autres moments peuvent être planifiés, permettant d'explorer d'autres aspects, de donner plus d'informations, de fixer et suivre des rendez-vous avec les dispensateurs de soins, etc. L'objectif n'est donc pas d'assurer nous-mêmes tous les soins médicaux.

Le but est d'offrir à chaque femme la possibilité de parler en confiance, de la motiver et - dépendant de ses possibilités - de la renvoyer éventuellement à un service spécialisé adapté à ses besoins.

Dans le fonctionnement de la maison d'accueil, une attention est donnée aussi bien à l'aspect préventif qu'à l'aspect curatif. Les plaintes concernant la santé sont évidemment importantes à discuter, mais à côté de cela, l'importance d'un travail préventif ne peut être sous-estimée. Prévenir est toujours mieux que guérir. Une attention particulière est donnée aux thèmes tels que l'hygiène personnelle, l'alimentation, la contraception, l'utilisation de médicaments, etc.

Il est clair que dans différents cas, ce travail de sensibilisation apportera des résultats après l'hébergement chez TALITA. Dans la majorité des cas, le suivi a commencé de manière concrète pendant le séjour chez TALITA.

Une anamnèse santé a été réalisée avec 16 hébergées. Les référents de ces femmes ont ensuite suivi le volet santé pour 14 d'entre elles.

Une des hébergées n'a pas réalisé son anamnèse santé mais a néanmoins abordé à plusieurs reprises lors de moments plus informels les troubles de l'alimentation et l'importance d'être transparente avec son réseau médical.

La personne « santé » a travaillé en binôme avec le référent social pour 4 personnes, dont 3 autour de la santé mentale et 1 autour de la santé physique.

23 autres hébergées n'ont pas abordé plus en profondeur la question de la santé.

SANTÉ MENTALE

De nombreuses études démontrent que les personnes présentant une vulnérabilité accrue aux problèmes de santé mentale ont une plus grande propension à être confrontées à la précarité. Lorsque la santé mentale et la précarité -au sens large- se rejoignent, cela soulève beaucoup de questions et de souffrance psychique justifiant plusieurs réponses.

Dans notre travail au plus proche de l'humain, nous sommes confrontés quotidiennement à un grand nombre de difficultés avec des personnes présentant des troubles d'ordre psychiatrique.

Quelles sont nos possibilités et quelles sont nos limites ?

Pour certaines problématiques psychiatriques, les règles de base d'un espace communautaire comme le nôtre, sont trop difficiles à respecter. Dans ces situations, nous essayons de faire preuve d'une grande flexibilité et nous assouplissons au mieux les mesures à respecter. Même s'il n'est pas toujours facile de faire passer ce genre de mesures dans une dynamique de groupe, cela reste néanmoins possible dans notre type d'institution. Mais cette souplesse n'est malheureusement pas suffisante.

Les problématiques de santé mentale sont parfois douloureuses pour le sujet, pesantes pour les travailleurs mais également pour les membres du groupe d'hébergées.

En regard de ce constat, un travail bien spécifique va être réalisé par le travailleur social de référence. La relation de confiance, l'alliance thérapeutique, va être déterminante pour la suite de l'accompagnement. Nous constatons que cette relation est beaucoup plus fragile avec des personnes ayant des problèmes psychiatriques. Plus fragile ne signifie pas uniquement que le lien peut se casser facilement, mais aussi qu'il peut aussi s'avérer être très fort. Dans les deux cas, il faut constamment évaluer où nous nous trouvons dans la relation, afin de ne pas tomber dans l'une ou l'autre extrême qui aurait des conséquences sur l'accompagnement vers l'autonomie adaptée.

Par ailleurs, le travail difficile des démarches sociales et administratives imposées par le mandat laisse parfois peu de place et de temps à l'intervenant pour comprendre et cohabiter avec la complexité des situations d'ordre psychiatrique. Pourtant, la contenance des débordements émotionnels en lien avec les problématiques psychiatriques fait désormais partie intégrante de notre quotidien et des bonnes pratiques de ce cadre de travail. Dans d'autres cas, il est parfois très difficile de mobiliser et rendre les personnes actrices de leurs situations, celles-ci étant paralysées par des émotions trop encombrantes. Dès lors, il nous a paru important de prendre en considération cet aspect émotionnel envahissant et d'en faire l'objet d'un travail particulier. Nous avons constaté que l'aspect santé mentale pouvait parfois venir totalement envahir et parasiter l'accompagnement dit de type « socio-administratif ».

Le travailleur social se retrouvant, bien malgré lui, en position de réceptacle émotionnel, doit essayer de se décharger et se protéger de ce poids souvent trop lourd pour une seule personne. Le bénéficiaire, quant à lui, trouve difficilement l'espace nécessaire pour déposer ce remous interne au cours des entretiens avec son référent social. Chacun des protagonistes se retrouve ainsi dans une position inconfortable. Une forte motivation à travailler en binôme est née d'une réflexion commune pour consolider et ajuster au mieux notre accompagnement. Par ailleurs nous avons la nécessité de dépasser des sentiments d'impuissance, d'éviter des impressions d'échecs ou encore des états d'immobilismes sur lesquels nous n'avions que peu de prise ou possibilité de changement.

Ce point de vue nous a donc amenés à réfléchir à de nouvelles propositions méthodologiques. Suite à des expériences d'accompagnement de plus en plus complexes, notre objectif a été de répondre au mieux aux différents besoins. De là s'est créé le binôme « santé mentale ».

Dans les situations psychiatriques compliquées, ce deuxième intervenant devient un tuteur supplémentaire sur

lequel peut s'appuyer l'hébergée mais aussi le collègue/travailleur social. Le dispositif conjoint associant deux praticiens de formations différentes se montre performant auprès du bénéficiaire mais également au niveau de l'économie de santé des travailleurs. La décision de mettre en place le binôme « santé mentale » autour d'une hébergée se fait après une période d'observation et surtout après une réflexion d'équipe. La mise en place de ce deuxième intervenant est introduite via le référent social au cours d'un entretien. Par la suite, les travailleurs vont essayer de scinder au mieux les différents aspects de l'accompagnement. La confusion faisant souvent partie des problématiques psychiatriques, cette clarification des rôles va apporter à l'hébergée un rapport plus filtré à l'accompagnement. Ce clivage de fonction évitera également aux travailleurs d'être entraînés, malgré eux, dans la problématique de l'hébergée. La mise en place d'une telle structure de collaboration présente l'avantage d'offrir plus de présence, de soutien autour de l'hébergée et la possibilité de faire relais, entre travailleurs, quand c'est nécessaire.

La création d'un binôme « santé mentale » est cependant loin d'être un recours tout puissant faisant face à toutes les situations où l'aspect de la santé mentale est encombrant. Notons à ce sujet que l'efficacité de notre accompagnement « ajusté » ne se mesure pas en termes de réussite ou d'issues fructueuses mais en mieux-être obtenu.

Le référent « santé mentale » va prendre le temps de s'arrêter sur la dimension psychique de la souffrance mais va également essayer, si besoin, de clarifier la médication en place. Une des premières fonctions de ce rôle est de refaire ou d'entretenir le lien avec les intervenants spécialisés externes, éventuellement déjà en place avant l'hébergement. Dans le cas d'une demande spécifique, il s'agit alors d'orienter l'hébergée vers les services spécialisés du réseau santé mentale.

Le binôme d'intervenants va baser leur cohésion sur un projet d'accompagnement commun qui pourrait se formuler ainsi : se satisfaire d'un mieux-être, d'une évolution exprimée au bout d'un certain trajet parcouru ensemble.



Copyright photos - Jan Vanbostraeten

projet logement

LES ANIMATIONS LOGEMENT

Les animations logement ont lieu 1x/ mois. Il s'agit d'un échange, de conseils, de trucs et astuces, de réflexion entre les hébergées sur divers thèmes liés au logement. Les différents thèmes sont proposés par l'équipe ou par les hébergées de TALITA.

PRÉPARER LA RECHERCHE DE LOGEMENT

Au début du séjour chez TALITA, un rendez-vous logement permet de préparer la recherche de logement.

Différents sujets sont abordés :

- Qu'est-ce que l'hébergée recherche ?
- Où est-ce qu'elle recherche un logement ?
- La gestion budgétaire

Ensuite, nous réfléchissons ensemble à la manière de s'adresser à un propriétaire pour augmenter les chances d'obtenir un rendez-vous pour la visite et/ou d'obtenir l'appartement.

LA RECHERCHE DE LOGEMENT

La recherche de logement peut avoir lieu tous les jours : matin, après-midi, soirée et week-end. Deux ordinateurs sont à la disposition des hébergées pour faire la recherche de façon individuelle. Le téléphone est également à leur disposition pour appeler les propriétaires.

L'asbl Hobo propose deux fois par semaine un accès à un ordinateur, à internet et à un téléphone pour faire des recherches de logement (mais aussi des recherches d'emploi).

Les CPAS organisent aussi des tables de logement.

Une orientation vers des services logement est également proposée si nécessaire.

Nous abordons les risques et pièges afin de munir chacun au mieux contre la discrimination, les refus en général, les arnaques sur les sites de location de logements, etc.

LA VISITE DE LOGEMENT

Celle-ci est préparée avec l'hébergée. Si l'hébergée souhaite être accompagnée lors d'une visite, nous pouvons le faire ou en faire la demande aux bénévoles de l'asbl Accompagner.

INSCRIPTION LOGEMENT SOCIAL ET AGENCES IMMOBILIÈRES SOCIAL

Les procédures d'inscriptions, l'explication du mode de fonctionnement en tant que candidat locataire est expliqué en rendez-vous logement.

L'accompagnement à l'inscription au logement social et dans les différentes agences immobilières sociales peut être fait avec TALITA.

Garantie locative, prime d'installations, allocations de relogement Lors de l'entrée dans un futur logement, les démarches concernant la mise en ordre et le paiement de la garantie locative (compte bloqué, demande au CPAS, demande via le Fond Brugal), la demande de la prime d'installation, et l'examen du logement afin de vérifier s'il correspond aux normes exigées par le Code du Logement permettant d'entamer les démarches en vue de l'obtention de l'allocation de relogement est assumée dans le cadre de notre accompagnement.

D'AUTRES QUESTIONS ? UN AUTRE PROJET ?

D'autres possibilités de logement peuvent être envisagées ; un projet de colocation, de cohabitation, de

logement supervisé, d'habitats protégés, de logement avec guidance à domicile,.... Quelques hébergées ont été, ces dernières années, accompagnées dans l'achat d'un logement.

LES ANIMATIONS LOGEMENT EN 2019

21/01/2019	« Réflexions autour du projet logement »
29+31/01/2019	« Guidance énergétique dans l'accueil différencié afin d'économiser sur les charges énergétiques»
19/02/2019	« Agence immobilière sociale, régie foncière, société de logements sociaux »
12/03/2019	« Dégâts : locataire ou propriétaire, qui est responsable ? »
16/04/2019	« Louer à tout prix !? »
14/05/2019	« Agence immobilière sociale, régie foncière, société de logements sociaux »
09/07/2019	« Je n'arrive pas à payer ma facture »
06/08/2019	« Quels arguments pour convaincre un propriétaire potentiel? »
03/09/2019	« Les points d'attention importants lors de la visite de logement + Dégâts : locataire ou propriétaire, qui est responsable ?»
22/10/2019	« Quels arguments pour convaincre un propriétaire? »
16/12/2019	« La grille budgétaire »



projet post-hébergement

De nombreuses femmes ont besoin après leur séjour chez TALITA d'un soutien dans l'intégration de leur nouveau logement. Pour la plupart, c'est la première expérience de vie seule.

Pour certaines, le post-hébergement peut être une phase avant de passer vers des services de guidance à domicile. Le seuil d'accès vers d'autres services diminue lorsque les accompagnateurs externes chez TALITA sont invités ou lorsque l'hébergée est accompagnée à ce service.

La guidance à domicile est un suivi plus intensif offrant un accompagnement psycho-social, budgétaire et administratif à plus long terme.

Le post hébergement est défini chez TALITA comme la continuité à court terme du travail psycho social entamé lors du séjour, afin d'éviter le retour en rue, en institution, ou la réapparition de problèmes d'ordre matériel ou financier ou la difficulté de trouver l'aide adéquate). Dans la première phase après un déménagement, les démarches administratives sont tellement multiples et complexes, qu'un petit coup de pouce n'est pas un luxe. L'accompagnement consiste alors à utiliser et renforcer les ressources et compétences de la personne acquises avant ou durant le séjour et en développer d'autres.

Cette offre, limitée dans le temps (maximum 3 mois, prolongeable maximum une fois), n'est pas automatique, ni pour la maison d'accueil, ni pour l'usager. Il n'y a donc pas d'obligation pour l'usager. Et pour la maison d'accueil, c'est autant que les moyens le permettront (avec un personnel mi-temps).

L'intégration dans le logement reste l'objectif principal de l'accompagnement. Afin d'atteindre cet objectif, l'hébergée peut être soutenue dans différentes sortes de démarches telles que :

Ouverture du compte (bloqué) pour la garantie locative

Allocation de relogement ADIL

Nouvelle demande au nouveau CPAS (aide sociale, prime d'installation, ...)

Recherches des meubles

Changement d'adresse auprès d'une multitude de services

Prévenir différentes agences immobilières sociales/sociétés de logements sociaux du changement de domicile (afin de garder le droit ouvert à un logement à prix abordable dans le futur)

Occupation du jour (afin de briser l'isolement)

Réseau médical à renforcer dans le nouveau quartier (trouver une maison médicale, médecin traitant...)

Choix des fournisseurs énergie, de téléphonie, et analyser si l'application du tarif social est possible

Voir les services sociaux ambulatoires dans le quartier







TALITA ASBL

CITÉ DU SUREAU 03 - 1000 BRUXELLES

TEL: 02/262 23 78

FAX: 02/262 24 57

TALITA.INFO@SKYNET.BE

WWW.ASBLTALITAVZW.BE

ENTREPRISE N°0464 815 486

N° AGRÉMENT COCOM MA005